

Axelle LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 15 octobre 2014 N° 120

Intervention d'Axelle Lemaire aux Assises nationales de la médiation numérique : faire du numérique un levier d'égalité entre les citoyens

Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique, a participé aux Assises nationales de la médiation numérique en Gironde.

Lors de cet évènement, Pierre CAMANI, sénateur du Lot-et-Garonne, lui a remis le rapport que le Gouvernement lui avait confié, ainsi qu'à Fabrice VERDIER, député du Gard, sur les enjeux et perspectives d'évolution du service universel des télécommunications au regard des nouveaux usages numériques. Axelle LEMAIRE a également présenté les principales conclusions qu'elle retirait de la consultation qu'elle avait initiée au mois de juillet sur la médiation numérique et ses lieux.

Ces travaux parviennent à une conclusion identique : la généralisation du numérique sur le lieu de travail, au sein des foyers, comme dans les échanges quotidiens avec les services publics et les entreprises, appelle l'intervention volontaire de l'Etat pour structurer un véritable réseau d'espaces dédiés à l'accompagnement aux usages et à l'appropriation des services numériques par la population. Une telle construction doit s'appuyer en premier lieu sur les animateurs et médiateurs, et sur l'ensemble des acteurs - collectivités territoriales, associations, entreprises, animateurs et médiateurs - déjà impliqués dans des initiatives de médiation par le numérique.

Les services proposés au sein de ce réseau doivent également évoluer afin de répondre au mieux à la diversité des besoins que l'accélération de la transformation numérique de notre pays fait naître : de la formation aux usages essentiels à la diffusion d'une culture du numérique, par la maîtrise des outils et l'acquisition d'un regard critique sur leur utilisation, de l'accompagnement des populations fragiles à la mise à disposition de moyens de création et de production individuelle et collective par le numérique, comme sur les lieux existants : espaces publics numériques, tiers-lieux, fablabs, espaces de travail partagé, etc.

Axelle LEMAIRE a précisé qu'elle entendait mettre en place, dans les prochains mois, les outils nécessaires à la poursuite de cette ambition, pour que l'Etat apporte son soutien à la constitution de ce réseau national et à la dissémination des initiatives innovantes : cartographie, label, plateforme et annuaire dédiés, et création d'un fonds des solidarités numériques. Elle a rappelé son attachement à ce que l'évolution du service universel s'accompagne d'une nette amélioration de la couverture mobile, en particulier dans les territoires ruraux. Elle a enfin procédé à la signature de quatre accords de coopération avec ERDF, l'Association des paralysés de France,





ACCEO et Ulule, concrétisant la mobilisation de l'expertise et des moyens de ces organisations pour le développement des usages numériques.

Contacts presse:

Cabinet d'Axelle Lemaire : Elisabeth Laborde / Emile Josselin : Tél. 01 53 18 44 50 sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

